

On July 17, 1910, the French newspaper *Le Petit Provençal* published an article on Savarkar's epic escape at Marseilles. Written by Gabriel Bellin, the article describes the course of events on that fateful day. The original newspaper cutting was pasted by M. P. T. Acharya (Savarkar's revolutionary associate) in his personal diary, which is available courtesy of Mrs. Himani Savarkar. The translation is done by Anurupa Cinar:

PETIT PROVENÇAL ARTICLE: JULY 17, 1910

L'Odyssée d'un Révolutionnaire Hindou

Arrêté à Londres, il tente de s'évader à Marseille. — Des gendarmes maritimes l'appréhendent sur les quais et le livrent aux autorités anglaises. — On interpellera à la Chambre sur cet incident.

Une arrestation a été récemment opérée dans notre port, qui serait la négation même du tempérament français et de toute défense de la liberté individuelle si elle n'apparaissait, dépouillée de la publicité faite autour d'elle, comme la simple conséquence d'un état de choses qui va très certainement prendre fin. En d'autres termes, le jeudi 8 juillet, dans la matinée, un étudiant hindou, arrêté à Londres, sous l'inculpation de complicité de meurtre commis dans les Indes, était appréhendé sur le territoire français par des gendarmes maritimes, alors qu'à la nage, il s'était enfui du *Moréa*, à bord duquel il avait pris passage avec les détectives anglais chargés de le transférer à Bombay.

Le *Daily Mail* d'abord et *l'Humanité* ensuite ayant signalé ce fait sans précédent qui va trouver un écho à la tribune de la Chambre, où il sera porté par les citoyens Jaurès et Cadenat, nous nous sommes livré à une enquête dont le résultat est la confirmation de ce fait regrettable.

L'HISTOIRE D'UN AGITATEUR HINDOU

Fixons d'abord l'identité du jeune homme autour de l'arrestation duquel se fait tout ce bruit :

Vinayak Damodar Savarkar, âgé de 28 ans, appartient à la classe la plus élevée des Hindous, celle des Brahmines, qui fournit les prêtres. Né à Nasik, près de Bombay, il fit ses études à l'Université de cette dernière ville et, dès son jeune âge, se fit remarquer pour son aversion de la domination anglaise.

Il s'expatria en 1906 et vint à Londres pour y passer l'examen d'avocat. Remarquablement doué, il conquiert facilement un diplôme qui ne lui fut cependant pas remis parce que ses idées étaient trop avancées. C'est que,

The Odyssey of a Revolutionary Hindu

Arrested in London, he tried to escape to Marseilles. - The maritime police apprehend him on the quays and deliver him to British Authorities. — We interpellate the House about this incident.

An arrest made recently in our port—hushed up to avoid any surrounding publicity, that thereby it may pass unmarked—will be the negation of French character and any defense of individual liberty if not brought to light. In other words, Thursday, July 8 in the morning, a Hindu student, arrested in London on charges of complicity in murder in India, was apprehended in French territory by the maritime police as he escaped by swimming from the *Morea*, aboard which he was travelling guarded by British detectives in charge of his transfer to Bombay.

First the *Daily Mail* and then the *Humanite* has reported this unprecedented event that will resound in the Gallery of the House where it will be carried by citizens Cadenat and Jaurès; our investigation confirms the unfortunate facts of this event.

THE STORY OF AN HINDU AGITATOR

First, let us understand this young man whose arrest has made so much outcry:

Vinayak Damodar Savarkar, age twenty-eight years, belongs to the highest class of Hindus, the Brahmins, to which the priests belong. Born in Nasik, near Bombay, he was educated at its University and at an early age, became noted for his dislike of British domination.

In 1906 he expatriated to London to take the bar examination. Remarkably gifted, he easily won a degree which was not, however, granted to him as his ideas were too progressive.

Already, this young man has written articles, deemed rebellious, in local newspapers and after having translated the *Life of Mazzini* into his native language, he had the daring to publish a *History of the War of 1857*, which is prohibited in India. After his rejection at the bar, he was being closely monitored, until such a time as he could be

ses idées étaient trop avancées. Déjà, cet adolescent écrivait des articles jugés subversifs dans les journaux indigènes et qu'après avoir traduit dans sa langue maternelle la *Vie de Mazzini*, il eut l'audace de faire éditer une *Histoire de la guerre de 1857*, dont l'entrée aux Indes est prohibée. On se contenta donc longtemps, après l'avoir écarté du barreau, de le surveiller étroitement jusqu'au jour où on put l'arrêter sous de multiples prétextes. Il revenait alors de Paris, où il était allé rendre visite à ses compatriotes, une cinquantaine, exerçant pour la plupart dans notre capitale le commerce des perles fines et qui, tous, le tiennent en haute estime.

Savarkar fut accusé de discours séditieux faits en 1906 à Nasik et d'être complice du meurtre du collector (préfet) Jackson, tué le 23 décembre 1909, à Nasik. Le jeune étudiant habitait depuis trois ans Londres quand fut commis ce crime mais des délateurs affirmaient qu'il avait expédié là-bas vingt-cinq revolvers et qu'une de ces armes avait craché la mort. Savarkar qui incurrit la peine de la pendaison subit les affres d'un procès qui dura quatre mois, depuis le 13 mars et, en dépit des efforts intelligents et désintéressés de ses amis toujours fidèles, il fut condamné par le juge de première instruction à être transféré à Bombay, pour s'y voir définitivement juger. Deux appels demeurèrent sans résultat et l'étudiant dont le frère, pour délit politique également, a été puni des travaux forcés à vie, fut conduit à bord du *Morea*.

L'EVASION ET LA REPRISE

Le paquebot, appartenant à la Peninsular Oriental Co. était amarré au môle C. le jeudi

8 juillet dernier, au matin, quand s'évada l'étudiant hindou. Damodar Savarkar formula le vœu, qui fut immédiatement exaucé, de prendre une douche. Les policemen le conduisirent dans la salle de bain dont ils gardèrent l'entrée. Mais le hublot était ouvert. Sans hésiter, l'étudiant le franchit adroitement et sauta dans les eaux... françaises. A la nage, il gagna le quai et, après y avoir pris pied, s'enfuit simplement vêtu d'un caleçon et d'un léger maillot. Ainsi, il longea le hangar, traversa les voies ferrées, le quai et gagna les formes de radoub. C'est là, qu'épuisé, il fut rejoint par les gendarmes maritimes et les policiers anglais du bord qui le

stopped on various pretexts. So he left for Paris to visit his countrymen, some fifty of them, for the most part in the pearl trade, and all of whom hold him in high esteem.

Savarkar was charged with making a seditious speech in 1906 in Nasik, and being an accomplice to the murder of the collector (prefect) Jackson, who was killed on December 23, 1909 at Nasik. The young student was living in London for three years when the crime was committed but informers claimed that he had sent twenty-five revolvers there, one of which was the murder weapon. Savarkar, with the penalty of death by hanging hovering over his head, suffered the agony of a trial lasting four months starting from March 13, and despite the intelligent and selfless efforts of his always loyal friends, he was sentenced by the trial judge's instruction to be transferred to Bombay to receive final judgment. Two appeals remained fruitless and the student whose brother, too, was punished with a life sentence of hard labor for a political crime, was taken aboard the *Morea*.

The EVASION AND RECOVERY

The ship, owned by the Peninsular Oriental Co. was moored at pier C in the morning of Thursday, July 8 last, when the Hindu student escaped. Damodar Savarkar had expressed the wish, immediately granted, to take a shower. The policemen took him to the bath-room. They guarded the entrance; but the porthole was open. Without hesitation, the student deftly squeezed through and jumped into the water ... French water. Swimming, he reached the dock, once his feet were firmly planted on the ground he fled, wearing only shorts and a lightweight jersey. Thus clad, he passed the shed, crossed the tracks, the platform and reached the dry docks. This is where, when physically exhausted, he was joined by the maritime police and the British police aboard who had kept up with him, and then brought back to the *Morea*, which must be reaching Aden today.

This astounding escape was immediately followed by cries of "Stop thief!" chasing behind the prisoner. Soon, hundreds of dockhands and the curious assisted in catching him whom they took for a thief. The truth came out only when the *Daily Mail* and the *Humanite* publicized this fact.

IS THE ARREST ARBITRARY?

It was not expected that we question this arrest; the information would certainly have been refused to us by the Sergeant and the maritime police involved in it. Even so, we were able to find out the truth of this incident that can, now, no longer be refuted by the police.

The maritime police are present upon the arrival of every foreign vessel, if requisitioned by the Consul of the government to which it belongs. Placed at the disposal of the captain by the administration of the District of Marseilles, these maritime police are responsible for

maintinrent et le ramènèrent sur le Moréa, qui doit toucher Aden aujourd'hui.

Cette fuite inattendue fut immédiatement suivie de cris : « Au voleur ! » poussés derrière le prisonnier. Bientôt, une centaine de dockers et de curieux assistèrent à la prise de celui qu'ils prirent pour un malfaiteur. La vérité fut connue seulement quand le *Daily Mail*, le *Temps* et l'*Humanité* rendirent public ce fait.

L'ARRESTATION EST-ELLE ARBITRAIRE ?

Il ne nous appartenait pas de demander, au sujet de cette arrestation, des renseignements que nous aurailent très certainement refusés le brigadier et le gendarme maritime qui l'opérèrent. Nous sommes cependant à même de faire connaître la vérité sur un incident que ne sauraient plus, désormais, ni les autorités policières.

Les gendarmes maritimes sont, à l'arrivée de chaque navire étranger, réquisitionnés par le capitaine de la puissance à laquelle il appartient. Mis par l'administration du quartier de Marseille à la disposition du capitaine, ces gendarmes sont chargés d'empêcher toute desertion de l'équipage et d'intervenir à bord.

Dans le cas présent, ceux-ci voyant s'échapper un homme qu'ils prirent soit pour un malfaiteur, soit pour un chauffeur indigène et, de plus, entendant crier « Au voleur ! » se précipitèrent sur les pas du fuyard. Pas un seul instant, après avoir mis la main au collet de Savarkar, en compagnie des policiers anglais, ils n'eurent la pensée qu'ils commettaient une illégalité. Persuadés, au contraire, qu'ils exécutaient ponctuellement leur consigne et accomplissaient leur devoir dans la plénitude de leurs droits, ils remirent l'étudiant.

Or, Damodar Savarkar, poursuivi pour délits politiques, était sur le sol français et il apparaît qu'on eut dû le confier tout d'abord à un magistrat français, mieux éclairé sur les épineuses questions de droit international, que de simples gendarmes. On n'y songea pas, paraît-il, et de là naquit l'incident bruyant.

La colonie hindoue, à Paris, s'est aussitôt rendue au ministère des Affaires étrangères et, après en avoir saisi M. Pichon, elle demanda aux citoyens Jaures et Cadenat d'intervenir.

preventing any desertion of the crew and their actions aboard.

In this case, they saw a man getting away and assumed he was a sailor or a native taxi driver, especially after hearing the yells of "Stop thief!" dogging the heels of the fugitive. Not for a moment after they had caught Savarkar, accompanied by the British police, did they think they had committed an illegality. On the contrary, confident that they had followed instructions promptly and were within their right in the performance of their duty, they handed over the student.

However, Damodar Savarkar, being pursued for political offenses, was on French soil and should have first been taken to a French magistrate, better informed about the thorny issues of international law than mere police. It was not thought of, it seems, and there arose from the Hindu Colony in Paris an uproar regarding this incident; immediately they went to the Ministry of Foreign Affairs and, after having submitted the matter to Mr. Pichon, asked citizens Jaures and Cadenat to intercede.

THE OFFICIAL INVESTIGATION

We have good reason to believe that as soon as the information was officially requested from Marseilles, it confirmed some details of our investigation. Overall, of this we are certain, that the materiality of the fact is recognized. They do merely quibble, passing the buck from one to the other, a continuance that nothing seems to mitigate. It is therefore to be hoped that before a dispute comes to magnify this untoward affair, happily the first of its kind, a measure of clemency shall intervene. It will be unanimously approved in the two friendly countries and also by the freedom lovers.

GABRIEL BELLIN

L'ENQUETE OFFICIELLE

Nous avons de bonnes raisons de croire qu'aussitôt des renseignements furent officiellement demandés à Marseille, qui confirmèrent, à quelques détails près, l'enquête à laquelle nous nous sommes livré. En tous cas, et ce dont nous sommes certain, c'est que la matérialité du fait est reconnue. On se

contente d'ergoter pour déplacer, d'un service dans l'autre, une responsabilité que rien ne paraît atténuer.

Il est donc à souhaiter, avant qu'un débat ne vienne grossir cette malencontreuse affaire, heureusement la première de l'espèce, qu'il y ait une mesure de clémence. Elle sera unaniment approuvée dans les deux pays amis et également epris de liberté.

GABRIEL BELLIN.